



MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

771, CHEMIN DE LA BEUCE
CALIXA-LAVALLÉE (QUÉBEC) J0L 1A0

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

RÈGLEMENT N° 303 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 198 427\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET DES LOISIRS AINSI QU'UN EMPRUNT À SES FINS

- 1) Lors d'une séance tenue le 7 mars 2017, le conseil de la Municipalité de Calixa-Lavallée a adopté les règlements ci-dessus.
- 2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que lesdits règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. (Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport).
- 3) Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures (article 539 L.E.R.M.) le 28 mars 2017, à l'hôtel de ville, situé au 771, chemin de la Beuce, Calixa-Lavallée.
- 4) Le nombre de demande requis pour que les règlements n° 303 fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de 33 (article 553 L.E.R.M.). Si ce nombre n'est pas atteint, le Règlement n° 303 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- 5) Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05, le 28 mars 2017 à l'hôtel de ville.
- 6) Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et ce, à compter de la date de publication de cet avis.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

- 1) Toute personne qui, le 7 mars 2017, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle
- 2) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

- 3) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou occupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
- 4) Personne morale :
- Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 7 mars 2017 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Calixa-Lavallée, ce 15 mars 2017

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignés, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 15 mars 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 mars 2017.

Signé par : _____
Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière